

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **Roof Sealant DD****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes Seals along chimney flashing. Seals along roofing materials made of bitumen and plastic films. Seals on gutters made of metal or plastic. Seals at antenna and ventilation ducts.

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise SFS unimarket AG – Befestigungstechnik
Rosenbergsaustasse 4
CH-9435 Heerbrugg
Téléphone: +41 71 727 52 00
Fax: +41 71 727 58 70
Courriel: info@sfs.ch
Internet: www.sfs.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 66 66 / Numéro national d'urgence 145

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Flam. Liq. 3; H226 Aquatic Chronic 3; H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02

Mention d'avertissement

attention

Valeurs H

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Valeurs P

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P501: Éliminer le contenu/réceptif dans traitement des déchets spéciaux

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P370+P378: En cas d'incendie: utiliser CO2, Poudre sèche, Jet d'eau pulvérisée pour l'extinction.

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le réceptif ou l'étiquette.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	No. CAS: 64742-82-1 No.-CE: 265-185-4 No.-Index: 649-330-00-2	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 Aquatic Chronic 2; H411	< 20.0 pds %
amines, tallow alkyl	No. CAS: 61790-33-8 No.-CE: 263-125-1 No.-Index: 612-286-00-X	Acute Tox. 4; H302 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 1.0 pds %
Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	No. CAS: 8030-78-2 No.-CE: 232-447-5	Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 Acute Tox. 4;H302	< 1.0 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.5 Indications complémentaires

Autres données Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Néant dans des conditions normales de traitement.

Précautions Attention: contenant du liquide inflammable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
 Stocker conformément à la réglementation locale.
 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les stockages en commun Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Porter des gants de protection.

Matière appropriée: caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile

Matière non-appropriée: Gants jetables en PVC

Epaisseur de la matière: $\geq 0,5$ mm

Temps de pénétration: > 120 min

Remarque: Remplacer en cas d'usure. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	pâte
Couleur	noir
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	160
Point d'éclair [°C]	50
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m ²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	0,7
Valeur limite supérieure:	7,0
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm ³]	1,3
Densité relative	non déterminé

Hydrosolubilité [g/l]	pratiquement insoluble
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	non déterminé
Risque d'explosion.	non explosif. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C] 235

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants dangereux

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	lapin	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 5610	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants dangereux

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
8,2	CL50	Pimephales promelas (Tête de boule)	96 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
4,5	EC50	daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
3,2	EC50	Pseudokirchneriella subcapitata	96 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Vider les restes.

Code des déchets

Produit

200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

080000 – DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION

080400 – déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits détachés)

080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses




matériau durci

200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	3295	3295	3295
14.2 Description des marchandises	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.	Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	Exemption en vertu de l'ADR 2.2.3.1.5	Exemption en vertu de l'IMDG 2.3.2.5	
Étiquettes	3 	3 	3 
Catégorie	3		
Code de classement	F1		
Code de limitation du tunnel	E		
14.5 Dangers pour l'environnement		0: polluant non marine	
No EMS		F-E;S-E	
Catégorie d'encombrement		A	

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

VOC 244,4 g/l (18,8 %)

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 2

Classification selon la Directive concernant la sécurité des conditions d'exploitation inflammable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H226: Liquide et vapeurs inflammables.
 H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Énoncé des classes de risque Flam. Liq.: Liquide inflammable
 Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique
 Asp. Tox.: Danger par aspiration
 Acute Tox.: Toxicité aiguë
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép.
 Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique
 Skin Corr.: Corrosion cutanée

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Flam. Liq. 3; H226	calculé
Aquatic Chronic 3; H412	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.